

## Riche diversité et pauvre paysage

**L**ES PREMIERS RÉSULTATS DU RECENSEMENT 2000 ÉTONNENT, CONFIRMENT ET INQUIÈTENT. ILS engagent aussi à la réflexion et à l'action politiques.

Étonnement d'abord. Ainsi ce pays qu'on disait vieillissant, sans dynamisme, mangeant son capital, pour certains quasiment en voie de disparition, connaît l'une des plus vigoureuses croissances démographiques d'Europe occidentale.

Confirmation ensuite. Cette cure de jouvence, c'est aux étrangers que nous la devons. Grâce à celles et ceux qui s'installent en Suisse mais aussi qui procréent. Le phénomène n'est pas nouveau; il y a longtemps que nous puisons à l'extérieur les forces physiques et intellectuelles qui nous manquent. Par contre la provenance des immigrés se diversifie, ce que traduit l'évolution des langues parlées et des confessions professées. Cette diversification appelle une politique d'intégration plus marquée qui ne peut que déboucher sur un droit à la naturalisation. Elle implique aussi que soient affirmés plus clairement encore le caractère laïque de l'État et les valeurs communes qui transcendent les croyances religieuses; la liberté de pratiquer sa religion ne peut empiéter sur les droits humains.

Inquiétude enfin. La croissance démographique touche d'abord les zones périurbaines et les villes des Préalpes. Le voyageur traversant la Suisse peut observer l'impact de cette croissance sur l'organisation du territoire. Le réseau polycentrique de villes, objectif

proclamé de l'aménagement, a fait place à l'extension continue des agglomérations. Parce que le résident helvétique est avide d'espace – 112 m<sup>2</sup> par habitant! –, l'habitat et ses dessertes, à raison de 11 hectares par jour, colonisent progressivement et en priorité le Plateau, la Suisse centrale, la région zurichoise et l'arc lémanique.

C'est un aménagement du territoire anarchique qui a pris en charge le dynamisme démographique de la dernière décennie. En cause, un cadre législatif fédéral trop peu contraignant qui permet aux cantons et aux communes, en concurrence pour attirer de nouveaux contribuables, d'étendre inconsidérément leurs zones à bâtir. La zone agricole elle-même n'échappe pas à ce mitage, puisque près de 10000 dérogations à l'interdiction de construire y sont accordées chaque année. A l'horizon se profile une interminable banlieue, de Genève à Romanshorn.

Le recensement 2000 montre une Suisse riche de la diversité de ses habitants, de leurs langues, de leurs cultures et de leurs religions. Par contre cette Suisse, visuellement, s'appauvrit. Si l'on veut sauvegarder également la diversité de ses paysages, il est grand temps d'attribuer à la Confédération les compétences indispensables à une gestion cohérente du territoire. JD

---

**C'est un aménagement anarchique qui a pris en charge le dynamisme démographique de la dernière décennie**

---

### Sommaire

**Clandestins:** Aux cantons de jouer (p. 2)

**Loi radio-TV:** Berne ne lâche pas les diffuseurs locaux (p. 3)

**Affaire BCV:** Dissolution(s) et charité bien ordonnée ...(p. 4 et 5)

**Davos:** Esprit, es-tu là? (p. 6)

**Science-fiction:** God bless America (p. 7)

**Cinéma:** La voie ouvrière (p. 8)

# Aux cantons de jouer

**Envoyée par la Berne fédérale à tous les cantons, une circulaire précise les critères de régularisation des sans-papiers. Entre rigueur et souplesse, certains, comme le canton de Genève, les appliquent fort bien.**

**F**ace au mouvement des sans-papiers, la Berne fédérale est restée ferme. Elle refuse d'entrer en matière sur une régularisation sans condition de l'ensemble des clandestins. Cette fermeté permet à certains cantons de jouer les innocents en montrant du doigt l'intransigeance de la Confédération: ce n'est pas moi, c'est elle. Ce petit jeu malsain a vécu avec la publication par les Offices fédéraux des étrangers et des réfugiés d'une circulaire précisant leur pratique.

## Des mesures précises

Si les manifestations et les revendications du mouvement des sans-papiers ont cristallisé depuis plusieurs mois l'attention des médias, la circulaire adressée aux cantons à la fin de l'année dernière est passée presque inaperçue. Dans le dernier numéro de *DP* («Travail au noir – Inégalité de traitement»), nous revendiquions des mesures spéciales pour éviter une rigueur excessive dans la répression des travailleurs clandestins. C'est précisément de ces mesures dont traite la circulaire en question, datée du 21 décembre 2001. Cette directive rappelle et précise les critères qui permettent de conclure à un cas d'extrême rigueur et

de régulariser la situation de la personne en cause.

Le principe fixé par la loi demeure: celles et ceux dont le séjour est illégal sont tenus de quitter la Suisse dès que le renvoi est possible, licite et raisonnablement exigible. L'Office fédéral des étrangers peut déroger à ce principe pour les cas d'extrême gravité, à savoir les cas où l'on ne peut exiger un renvoi pour des raisons personnelles, économiques ou sociales.

**Celles et ceux dont le séjour est illégal sont tenus de quitter la Suisse dès que le renvoi est possible, licite et exigible**

Entrent alors en ligne de compte les critères suivants:

- La durée du séjour. Elle ne constitue pas à elle seule un critère suffisant. Un séjour de moins de quatre ans est insuffisant, sauf circonstances particulières telle qu'une maladie grave. Par contre un séjour de plus de quatre ans permet d'entrer en matière.

- Le degré d'intégration. Est visée ici l'intégration tant sociale que professionnelle. Et la situation du requérant doit être telle qu'on ne puisse exiger de lui qu'il vive dans un autre pays.
- Les problèmes de santé, lorsque le traitement adéquat n'est pas envisageable dans le pays de provenance.
- La famille, les enfants. On prend en compte l'âge des enfants au moment de l'entrée en Suisse et au moment du renvoi prévu, la durée et le succès de la

scolarisation, l'évolution professionnelle, les possibilités dans le pays d'origine, l'intégration en Suisse.

- Comportement et réputation. Absence de condamnation pénale grave ou répétée.
- Attitude des autorités. La tolérance tacite d'un séjour illégal par les autorités est à mettre au profit du requérant.

## Applications concrètes

Ces critères reprennent en général la jurisprudence du Tribunal fédéral et la précisent. Reste à voir comment l'Office fédéral des étrangers les appliquera concrètement. Et si les cantons transmettront à Berne les dossiers, car c'est à eux que revient l'initiative. Cette circulaire n'a pas étonné les milieux qui à Genève se préoccupent

concrètement du sort des clandestins. Le canton propose et obtient des régularisations depuis longtemps déjà. Ce qui explique probablement que le récent mouvement des sans-papiers n'ait pu réellement s'implanter au bout du lac.

Cette politique fondée sur la rigueur dans le principe et la souplesse dans l'application implique que soient effectifs les contrôles et les sanctions proposés par le Conseil fédéral à l'encontre des employeurs ne respectant pas la loi. À défaut, un nouveau clandestin prendra aussitôt la place de chaque clandestin régularisé. Un mécanisme entretenu par la persistance d'emplois sous-payés. La lutte contre le travail clandestin passe aussi par la revalorisation de ces emplois. *jd*

## Francophonie

Nos compatriotes germanophones nous expliquent que leur langue maternelle est l'idiome de leur lieu de naissance et non l'allemand standard qu'ils apprennent à l'école. N'hésitons pas à faire le rapprochement avec la réponse de l'écrivain haïtien Jean-Claude Charles à une enquête de *La Quinzaine littéraire sur l'écriture des langues*: «Francophonie, yes. Je n'ai pas choisi.» Et il ajoute, après avoir rappelé les langues des maîtres de son pays: espagnol, français, américain (pendant l'occupation par les Etats-Unis de 1915 à 1934 puis 1985): «Or, il faut en compter quatre: le créole, ne s'ajoutant pas aux trois langues mentionnées, il les a plutôt toutes précédées; langue maternelle au pied de la lettre, c'est-à-dire la langue du premier mot prononcé par ma mère, à ma naissance, un jour d'octobre de l'année 1949». En Suisse romande, il n'y a que des enfants d'Évolène qui font la même expérience. *cfp*

# Berne ne lâche pas les diffuseurs locaux

**Si l'augmentation de la redevance va bénéficier aux radios et télévisions locales, elle doit aller de pair avec l'exigence de respecter les normes sociales en vigueur dans la branche.**

La réforme de la Loi sur la radio et la télévision mise en consultation en décembre 2000 par le Département Leuenberger avait le mérite de proposer un but clair : renforcer la SSR, pour lui permettre de faire face à la concurrence grandissante des chaînes étrangères. Pour y parvenir, le projet proposait un principe simple : unique diffuseur de service public, la SSR bénéficie seule des produits de la taxe radio-TV. En contrepartie de ce privilège exclusif, elle est soumise à une surveillance renforcée et n'a plus accès au financement par le parrainage. A l'inverse, les diffuseurs privés bénéficient d'une plus large liberté de contenu et d'un meilleur accès à la publicité.

La procédure de consultation a fait voler en éclat la base même de la réforme. Plus question de réserver le monopole de la redevance à la SSR. Au contraire, la part de la taxe réservée aux autres diffuseurs va augmenter. Mais comme la taxe elle-même sera majorée, la SSR ne sera pas mise au régime minceur.

## Vélocitateurs et Mercedes

Le projet, sèchement renvoyé, surestimait l'intérêt du marché publicitaire pour les petits diffuseurs locaux. Les grands annonceurs boudent les radios et les TV locales pour ne s'intéresser qu'aux chaînes de large audience. Pour eux, la seule alternative à la SSR se trouve dans les fenêtres publicitaires des TV étrangères destinées à la Suisse. Il faut donc se rendre à l'évidence. Les diffuseurs locaux ne roulent pas sur l'or. Loin s'en faut. Ils ne jouent pas dans la même catégorie que les grands médias. Ils sont à la SSR ce que le vélociteur est à la Mercedes. Et pourtant, ils occupent une place digne de protection. Les petites TV retransmettent les séances des organes délibératifs et organisent des débats de politique locale,

voire cantonale. Les radios locales peuvent, avec des moyens très légers, fournir une bonne information de proximité. Leur audience, remarquable au vu de leurs faibles moyens, est la preuve de leur légitimité.

La baisse des recettes publicitaires dès le second semestre de 2002 a eu des conséquences sévères pour les diffuseurs locaux. La diminution des effectifs amène les toutes petites équipes qui produisent les programmes au bord de la rupture. La suppression la redevance aurait entraîné une hécatombe. Son maintien, voire son augmentation même est donc bienvenu, indispensable. Mais pas de manière aveugle.

## Soutien conditionnel

Pour la télévision, il serait illusoire de favoriser les chaînes supra-régionales qui ambitionnent de concurrencer la SSR. Le bassin suisse est trop restreint. La disparition de la chaîne de Schawinski en apporte la démonstration. Le soutien doit se limiter aux télévisions de diffusion limitée qui acceptent de remplir une fonction de service public local.

Pour la radio, il faut exclure les postes purement commerciaux qui arrosent les régions de forte densité avec de la « musique d'ascenseur ». Leur existence – non priori-

taire – est assurée par la publicité. En revanche, les radios locales de service public<sup>1</sup> doivent avoir accès à la redevance. Selon la logique fédérale actuelle, l'octroi d'une part de la redevance est subordonné à certaines contraintes dans la diffusion des programmes, et notamment le respect de la « vigilance journalistique » dans les émissions d'information.

L'augmentation annoncée du financement par la redevance devrait – à notre sens – être l'occasion pour Berne de présenter une exigence supplémentaire : le respect de certaines normes sociales. Certaines radios locales imposent des horaires de travail à la limite de l'illégalité. Absentes des négociations sociales paritaires, elles offrent des salaires inférieurs aux minimas des conventions collectives. La Confédération pourrait subordonner son soutien au respect des conditions de travail usuelles dans la profession. *at*

<sup>1</sup>La « Communauté Radiophonique Romande » et l'« Union romande des Radios Régionales » à vocation de service régional regroupent Canal 3, Cité, Chablais, Fréquence-Jura, Fribourg, Jura-bernois, Lac, Meyrin, Rhône, RTN.

## De Mulhouse au Piémont

Sait-on qu'il existe une Fédération romande et inter-régionale des patoisants qui groupe des représentants vaudois, fribourgeois, valaisans, jurassiens, jurassiens bernois, du Val-d'Aoste, du Piémont et de Savoie ?

Pour qui se souvient des relations de la République de Mulhouse avec les Confédérés avant 1798, l'édition 2002 de *L'Almanach de l'Alsacien* fournit quelques rappels : la collaboration privilégiée avec les cantons suisses et l'adoption de la Réforme, l'isolement par des barrières dressées par la France en 1792, les gardes suisses d'origine mulhousienne participant à la défense des Tuileries le 10 août 1792, et la « réunion » à la France en 1798. Le blocus a été probablement déterminant dans ces choix. *cfp*

# Dissolution(s) et charité bien ordonnée...

**Avant même la publication du rapport d'enquête définitif d'Arthur Andersen sur la gestion de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), DP a procédé à un examen de quelques aspects de la politique comptable et salariale de l'établissement, notamment les dissolutions de réserves et les augmentations de salaires.**

**Petit rappel des faits.**

**L'**audit imposé par la Commission fédérale des banques à la BCV a mis en évidence 1,7 milliard de manque de provisions sur les crédits à risque. Pour remédier à ces erreurs de calculs, la banque a dû dissoudre des réserves et constituer des provisions affectées. De ce fait, le niveau des réserves est brutalement descendu nettement au-dessous des exigences légales: par rapport au minimum légal, il manquait 500 millions, que la banque devra se procurer en se recapitalisant à hauteur de 600 millions, dont la moitié à charge de son actionnaire majoritaire, l'Etat de Vaud.

Après cette opération, les réserves de la maison-mère ne s'élèveront qu'à 102% des exigences légales, tandis qu'au niveau du groupe BCV consolidé, ce taux sera de 106%. Ces taux très bas n'offrent pas une marge suffisante et limitent la croissance du bilan. Il a dès lors été convenu avec la Commission fédérale des banques que la BCV affecterait tout son bénéfice à remonter ces ratios de manière à atteindre 120% en deux ans. Cela signifie que la BCV devra dégager chaque année entre 150 et 200 millions pour renforcer les réserves. La partie n'est donc pas gagnée d'avance.

## Un intérêt public prépondérant

Les événements de décembre 2001 ont montré qu'en tant que banque de droit public, la BCV bénéficiait de facto de la garantie de l'Etat, à défaut d'en bénéficier de jure. Il est dès lors d'autant plus important de connaître les causes de cette situation. A cet effet, le Conseil d'Etat a ordonné une enquête approfondie qui devra identifier la nature des dossiers par lesquels la banque a subi des pertes. Les conclusions de ce rapport sont attendues avec impatience, car certaines révélations parues dans la presse tendent à infirmer la thèse selon laquelle la BCV a essentiellement souffert des affaires locales.

## L'art de polir le résultat

Un examen attentif des rapports annuels fait par DP met

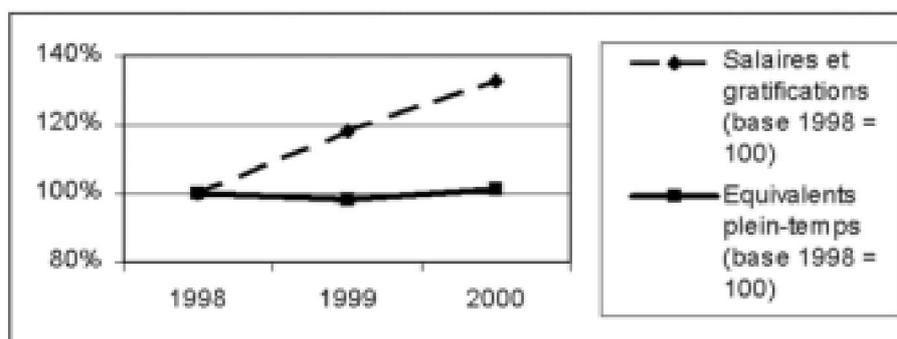
en lumière la politique des organes dirigeants en matière comptable et salariale. Il apparaît ainsi que, sûre de sa bonne santé, la BCV a dissous des réserves au profit du compte de résultats, avec pour effet de donner à l'observateur peu attentif l'image d'une situation financière améliorée. En 1998, le montant ainsi utilisé était de 100 millions, de 75 millions en 1999 et de 49 millions en 2000, soit au total 224 millions. Autrement dit, si la BCV n'avait pas dissous ces réserves, le manque de fonds propres serait nettement moindre. En contrepartie, le dividende distribué au cours de ces années aurait été inférieur, ce qui aurait eu le mérite de jeter sur la BCV un éclairage plus réaliste.

## Charité bien ordonnée

Au chapitre de la politique salariale, on observe, de l'exercice 1998 à l'exercice 2000, une hausse de 31% du niveau moyen du poste «salaires et gratification» (voir graphique

ci-dessous). Cette évolution est pour le moins surprenante dans un établissement dont les coûts salariaux sont largement supérieurs à la moyenne des autres banques cantonales (pages 18 du Rapport du Conseil d'Etat). La banque, suivie par le Conseil d'Etat, refuse naturellement de donner des indications détaillées et de spécifier quelles catégories de personnel ont bénéficié des augmentations. La BCV s'est contentée de nous confirmer que les bonus sont réservés à 10 ou 15% du personnel. Quant aux explications sur les coûts du personnel spécialisé (*brokers* et *traders*), elles ne convainquent guère, dans la mesure où ces rémunérations étaient déjà très élevées en 1998. Ce manque caractérisé de transparence ne doit pas masquer la seule interprétation plausible: il paraît évident que ce n'est pas le personnel de guichet et de secrétariat qui a vu son revenu augmenter de 31% en deux ans. Il faut en déduire que certains spécialistes, les

**On peut vraiment s'étonner de la complaisance du Conseil d'Etat envers les organes dirigeants de la banque**



## Urgence à la vaudoise et manœuvres souterraines

cadres supérieurs et la direction générale ont bénéficié d'une augmentation bien supérieure à 31% des bonis et autres parts variables qu'il est désormais de bon ton de s'octroyer (voir tableau ci-dessous).

### La confiance est rompue

Pour rétablir la confiance envers la BCV, le Conseil d'Etat doit imposer la transparence. Or il ne semble pas vouloir en prendre le chemin puisqu'il se barricade derrière la sphère privée pour ne pas divulguer l'enveloppe globale de la rémunération des organes. Pour l'instant, le public devra donc se contenter de savoir que le Président de la direction générale aurait gagné deux millions de francs en 2000, bonus compris en principe. Les responsables des PME endettées auprès de la BCV apprécieront!

Au-delà des sentiments que suscitent ces chiffres, on est en droit de poser quelques questions sur leur impact financier. Si la banque avait adopté pour les années 1999 et 2000 la même politique salariale qu'en 1998, tout en tenant compte de l'inflation et de la variation des effectifs, elle aurait

économisé 42 millions en 1999 et 67 millions en 2000. En admettant de surcroît une augmentation réelle des salaires de 6% en deux ans, il reste une augmentation inexpliquée de 86 millions sur deux ans de la masse salariale.

### L'Etat aurait économisé 150 millions

Si la banque n'avait pas dissous les 224 millions de réserves ni octroyé ces 86 millions d'augmentations salariales exagérées, elle aurait disposé de 310 millions de réserves supplémentaires. Au lieu d'une recapitalisation à 600 millions, la banque aurait pu se contenter de 300 millions d'augmentation des fonds propres, ce qui aurait permis à l'Etat d'économiser 150 millions.

Dans ces circonstances, on peut vraiment s'étonner de la complaisance de la majorité bourgeoise du Conseil d'Etat envers les organes dirigeants de la banque. Car à ce niveau de responsabilité et de rémunération, la règle veut en principe que l'on demande de s'en aller aux responsables envers lesquels la confiance est rompue. Or c'est à l'évidence le cas.

mn

Groupe BCV - Périmètre de consolidation	1998 frs.	1999 frs.	2000 frs.
Salaires et gratifications	19'716'000	226'036'000	254'895'000
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	27'532'000	28'759'000	32'893'000
Autres frais de personnel	36'847'000	38'362'000	42'153'000
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>256'095'000</b>	<b>293'157'000</b>	<b>329'941'000</b>
Niveau de charges du personnel 1998 adapté à l'inflation et l'effectif du personnel	256'095'000	251'127'242	262'938'216
Augmentation des charges du personnel par rapport à 1998 en sus de l'adaptation à l'inflation et à l'effectif du personnel		42'029'758	67'002'784
Nombre d'employés en équivalents plein-temps (ETP)	2'218	2'178	2'243
Moyenne des salaires et gratifications par poste à plein temps (ETP)	86'436	103'781	113'640

Dans le rapport présenté le 24 janvier, Charles Favre souligne l'urgence d'une modernisation des organes de la banque pour assurer une surveillance adéquate et une bonne circulation de l'information. Joignant la parole aux actes, il propose simultanément un projet de modification de la Loi sur la BCV afin de réduire la taille du Conseil d'administration et de supprimer le Comité de banque. Globalement, ces modifications vont dans le sens suggéré par DP du 11 janvier 2002.

En faisant diligence, Charles Favre espérait que la révision pourrait entrer en vigueur avant l'assemblée générale prévue en mai 2002. Il aurait été alors possible de nommer un nouveau Conseil d'administration. C'eût été une manière élégante de procéder au renouvellement nécessaire. C'était du reste précisément dans cette perspective que le Conseil d'Etat avait demandé aux dix administrateurs nommés par ses soins de remettre leur mandat à disposition, à l'exception notable et peut-être provisoire du Président Duchoud.

### Suspension des travaux au Grand Conseil

Or la BCV est parvenue à influencer la majorité de la commission du Grand Conseil chargée d'examiner ce projet de loi, tant et si bien que cette dernière a purement et simplement suspendu ses travaux dans l'attente du rapport final d'Arthur Andersen, dont l'élaboration durera trois mois. Conséquence directe de cette interruption de procédure à laquelle seul trois socialistes se sont opposés, les nouvelles structures ne pourront pas être mises en place en mai; du coup, l'équipe actuelle des administrateurs et de leur président est quasiment assurée de rester en place pour un nouvel exercice annuel. Autant dire que le nettoyage annoncé publiquement par Charles Favre pourrait bien rester lettre morte.

mn

Sources: il est possible de consulter le rapport du Conseil d'Etat sur le site [www.vd.ch](http://www.vd.ch).

Le rapport annuel 2000 peut se trouver sur [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch).

# Esprit, es-tu là ?

**Après le départ du Forum de Davos, le Conseil fédéral a pris des mesures pour assurer son éventuel retour. Et veut encourager le dialogue avec les contestataires.**

**D**avos fut une réussite jusqu'à être victime de son succès. L'idée était simple : profiter du creux de janvier d'une grande station touristique, aux palaces et sanas reconvertis en hôtels à moitié pleins, pour réunir de grands chefs d'entreprise et autres décideurs. Un prétexte sportif, une attraction mondaine, l'utilité des échanges, des renseignements, des prises de contact informelles, l'alibi de quelques grands conférenciers : politiques en disponibilité ou universitaires de prestige. En être devint une référence mondiale. Davos fut plus connu qu'une capitale, l'aéroport de Zurich se vanta d'être à portée de taxi du Prättigau, des conseillers fédéraux en une semaine rencontraient plus de Grands qu'en une dizaine de voyages officiels épuisants. La Suisse était hôte, elle recevait la planète.

Mais le battage devint tel que la neige

perdit ses qualités feutrées. D'autres acteurs intervinrent qui n'étaient pas invités. Les projecteurs des médias mondiaux, déjà sur place, attirèrent inévitablement contestataires et manifestants. La planète cessait de se résumer à un carnet d'adresses, l'économie à un *who's who*.

Le World Economic Forum cherchera en d'autres lieux, assurément, ce mélange perdu de discrétion, de médiatisation, de sécurité. Peut-être un grand hôtel de mégapole qui, à l'américaine, est une cité à lui seul; peut-être une station à l'accessibilité aisément contrôlable. A terme, Davos n'a guère de chances d'être retenu, ni peut-être le forum de subsister dans sa forme actuelle. Mais Davos est devenu aussi un problème politique suisse.

Le Conseil fédéral a en conséquence pris deux décisions. Assurer en 2003, si le retour à Davos est confirmé, la sécurité du

Forum, au prix d'un engagement de 3 à 4 millions. Encourager la création d'une fondation de dialogue avec les contestataires, intitulé «*Spirit of Davos*».

La première décision est légitime. C'est un devoir démocratique de protéger la tenue d'une manifestation quelle qu'elle soit et d'assurer la sécurité d'hôtes étrangers.

La seconde décision est un leurre. Davos est estampillé Davos. Croire qu'on en changera la signification en en faisant un lieu d'échange œcuménique, c'est de l'amusement; c'est donner dans la société spectacle. D'un carnet économico-mondain ne peut sortir que des éco-mondanités. Le dialogue ou l'affrontement, pour être utile, doit avoir lieu sur d'autres terrains, de vérité et non pas de «*mostra*». Regret que le Conseil fédéral encourage de ses (nos) deniers un mauvais relookage. *ag*

---

## Porto Alegre

### Forum social mondial

**L**e World Economic Forum cherche un nouvel esprit après trente et un ans de négociations feutrées. Le Forum de Porto Alegre, histoire d'être en contradiction, a créé un état d'esprit avant même d'avoir une table sur laquelle négocier. Et ce fut sa qualité première, celle d'agglomérer – sans forcément fédérer – les forces de la contestation.

Le premier sommet de Porto Alegre a réuni toutes les organisations, syndicats ou associa-

tions critiquant les effets du libéralisme économique; des mouvements naviguant d'ailleurs souvent entre souverainisme et internationalisme, entre la défense d'intérêts particuliers ou nationaux et l'exigence d'une solidarité mondiale. Mais le catalogue brouillon des revendications 2001 dresse un vrai constat. La globalisation des échanges ne parvient pas à une véritable répartition des richesses, ni au niveau international, ni à l'intérieur des fron-

tières nationales. Et les outils existants permettant de réguler le marché sont insuffisants.

Le programme de cette année déclinera bien sûr les thèses de la mouvance anti-libérale qui seront discutées dans des centaines d'ateliers; mais il évoquera aussi les conséquences de la guerre américaine contre le terrorisme. Les 40 000 ou 80 000 personnes réunies dans la ville brésilienne du 31 janvier au 5 février seront face à de nouveaux défis. Fédérer les divers

mouvements qui se rassemblent sous la bannière du Forum social mondial; élaborer une plate-forme de propositions concrètes; résoudre, ou du moins, débattre de la question des violences lors des manifestations anti-mondialisation. Et réfléchir à l'institutionnalisation du mouvement. Avant qu'il y ait plus de responsables de gouvernements à Porto Alegre qu'à New-York ou Davos. *gs*

# God bless America

Les éditions Antipodes viennent de publier un recueil d'articles analysant quelques films-catastrophe américains sous l'angle politique et sociologique. Edifiant.

Si il est un vice bien caché, impuni et sans danger, c'est celui qui rassemble les amateurs de science-fiction. Les polars se lisent au grand jour ; ils ont leurs grands auteurs, leurs classiques et ils font partie de plain-droit de la grande littérature. La situation de la science-fiction est différente. Pour le grand public cultivé, elle relève souvent du degré zéro de la littérature, une sorte de version techno de la collection Harlequin.

## Simpliste

Comme tout genre, elle a pour tant ses grands maîtres et ses chefs-d'œuvre, mais la science-fiction au cinéma est beaucoup plus populaire. Tout le monde connaît *E.T.* ou le cycle de *Star Wars*. Mentionnons en passant ce film remarquable et méconnu qu'est *Star Gate* avec ses dieux égyptiens descendant d'un véhicule spatial en forme de pyramide. Les éditions Antipodes ont eu la bonne idée de publier, sous le titre *De beaux lendemains*, un recueil d'articles consacrés à une analyse sociologique et politique de la science-fiction.

Les articles consacrés au 7<sup>e</sup> art et surtout au sous-genre du film catastrophe sont particulièrement frappants. La vision de la société américaine proposée par Hollywood y entre sin-

gulièrement en résonance avec les réactions des Etats-Unis depuis le 11 septembre. *Independence Day*, *Armageddon* et *Deep Impact* sont les trois succès les plus récents dans le genre catastrophe. Le premier décrit une invasion d'extra-terrestres vraiment très méchants. Les deux autres ont pour scénario l'arrivée de deux météorites géantes qui pourraient bien détruire la planète si...

Dans son article, Laurent Guido considère que les trois crises sont résolues de manière similaire par l'affirmation du pouvoir en place qui montre sa capacité à gérer la situation. Bien que le problème soit planétaire,

ce sont les Américains et eux seuls qui trouvent les solutions. Le contrôle de la planète par le pouvoir étasunien est clairement légitimé. Dans les trois films, les médias sont de simples relais aux informations officielles. Ils ne remettent pas en cause la version gouvernementale et acceptent l'autocensure. Une partie de *Deep Impact* se situe dans une salle de rédaction où l'imposition de la loi martiale ne fait l'objet d'aucune discussion au nom du patriotisme.

Les populations civiles ne sont montrées que sous la forme d'une foule passive ou paniquée. Dans les trois cas, la

figure présidentielle est centrale ce qui permet à l'auteur de parler d'un cinéma « patriarcal ». Deux séquences retiennent l'attention. Dans *Armageddon*, le départ des astronautes qui vont faire sauter la météorite est entrecoupé avec le discours présidentiel, des images de l'Amérique profonde, des scènes symboliques en Europe et dans le monde (un café à Paris, une foule devant le Taj Mahal) et la bannière étoilée. Dans *Independence Day*, lors de son discours final le président explique que, le 4 juillet sera désormais la fête de la liberté du monde entier et pas seulement celle des Etats-Unis.

## Morale standard

Ces films proposent tous la même morale : l'individu est là pour défendre sa famille ou se réconcilier avec elle. Au fond, la société américaine y apparaît moins comme une collection d'individus que comme un rassemblement de couples défendant leur existence et leurs enfants, lorsque le scénario nous montre un personnage restant à l'écart de ce cadre, c'est pour mieux expliquer, dans la bataille finale, la manière exemplaire dont il se rachètera en se sacrifiant pour la réussite de la mission.

Remarquons que tous ces films ont eu beaucoup de succès chez nous ; la presse, pas dupe, s'est moquée gentiment du patriotisme américain, mais

pas trop, car après tout ce sont des films pour adolescents et la critique sérieuse les considère avec condescendance. Les populations de l'empire romain durent attendre l'Édit de Caracalla pour obtenir la citoyenneté romaine. Il nous reste à espérer que W. se montre digne de cet exemple et distribue généreusement la *green card* à l'humanité entière, conséquence logique des prémonitions hollywoodiennes. *jpg*

*De beaux lendemains, Histoire, société et politique dans la science-fiction*, sous la direction de Gianni Haver et Patrick Gyger, Antipodes, Lausanne, 2002.

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable : **Jean-Daniel Delley (jd)**

Rédaction : **Géraldine Savary (gs)**

Ont collaboré à ce numéro : **André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Roger Nordmann (rn), Charles-F. Pochon (cfp), Albert Tille (at)**

Composition et maquette : **Allegra Chapuis Géraldine Savary**

Responsable administratif : **Marco Danesi**

Impression : **Ruckstuhl SA, Renens**

Abonnement annuel : 100 francs  
Étudiants, apprentis : 60 francs  
@bonnement e-mail : 80 francs  
Administration, rédaction :  
Saint-Pierre 1, cp 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone : 021/312 69 10  
Télécopie : 021/312 80 40  
E-mail : [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)  
CCP : 10-15527-9

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# La voie ouvrière

**K**en Loach est un cinéaste qui donne à voir la réalité, celle des exilés de la société. Son dernier film, *The Navigators*, raconte la disparition de British Rail et les effets de cette privatisation sur la vie des cheminots.

Il y a peu de trains dans ce film, tout juste apparaissent-ils dans la nuit, ou au sortir d'un tunnel comme de gros insectes aux yeux jaunes. De même, pour un film consacré aux travailleurs, on voit peu de cheminots peinant sur leur outil de travail. C'est que les transformations profondes liées aux privatisations atteignent d'abord l'environnement intérieur, les relations d'amitié, les familles, l'estime de soi.

Au début, les cheminots rentrent tranquillement du travail;

ils paraissent assurés que le monde ne change pas. Et quand ils arrivent et que le nom de la compagnie nationale est remplacé par celui d'une entreprise privée, ils rigolent. Ils rigolent encore quand le chef du dépôt leur explique que maintenant ils ont un plan de mission, qu'ils doivent atteindre des objectifs et que l'entreprise compte dans son bilan la perte d'au moins un mort par année. Ils rigolent et nous, on sait déjà, parce qu'on connaît la suite de l'histoire, que leur vie vient de changer.

Le film raconte l'inanité du système. L'incompétence des patrons des compagnies privées qui se renvoient responsabilités et coûts d'entretien. La flexibilité des nouveaux horaires de travail et ses conséquences sur

la vie de famille, la précarité de l'emploi, la destruction des liens sociaux et enfin l'absence de sécurité au travail, que vient sanctionner à la fin du film la mort d'un des personnages.

*The Navigators* est un parti pris bien sûr. Une analyse détaillée de l'histoire du chemin de fer anglais dirait peut-être autre chose et délimiterait toutes les responsabilités de cette déconfiture.

Mais l'ambition de Ken Loach n'est pas de faire un film parfaitement réaliste. La fiction se met simplement au service du réel; et les allégories en images font l'inventaire d'un monde en perte de repères et de valeurs, une société en décomposition comme le sont devenues les infrastructures ferroviaires de l'Angleterre. *gs*

## Le grounding à la vaudoise

**L**ongtemps considéré outre Sarine comme le centre fort quoique mou de la Suisse romande, le canton de Vaud a plongé ces dernières années dans les classements et les opinions. Reflet de cette dégradation: le portrait du canton de Vaud publié en pleine page de la *Neue Zürcher Zeitung* de lundi dernier, signé par son correspondant en Suisse romande, Christophe Büchi. Il en arrive, au terme d'une analyse lucide et pertinente de la situation vaudoise, à une conclusion peu prometteuse.

A ses yeux, il manque, pour sortir du bourbier actuel, les personnalités composant une élite politique capable de restaurer le crédit du gouvernement et des institutions, de rétablir la situation financière et, le cas échéant, de convaincre les citoyennes et citoyens de voter des projets moins populaires que les solutions électoralistes habituelles. Puisque cette noble classe politique fait défaut, puisque de surcroît la Constituante vaudoise ne justifie pas vraiment les espoirs mis en elle, les lecteurs de la *NZZ* doivent en déduire que le «grounding» cantonal est programmé. *yj*

Autre éclairage du même phénomène: dans *Le Temps* du 29 janvier, Laurent Busslinger et Yelmarc Roulet, qui retracent longuement l'histoire récente du Conseil d'Etat vaudois, constatent l'imparable déclin d'une institution autrefois très respectée, actuellement minée par la discorde entre «individualistes forcenés». Comme si les difficultés du canton de Vaud se réduisaient à celles, emblématiques il est vrai, de son collègue gouvernemental...

## Médias

### Journalisme d'anticipation

**L**e rapport final de la commission Bergier sera rendu public le 22 mars prochain, le temps d'effectuer les traductions et d'éditer l'ouvrage. Pour l'essentiel, on en connaît le contenu puisque la plupart des rapports partiels ont déjà été publiés. La synthèse attendue doit pondérer les informations obtenues, introduire les nuances nécessaires et situer l'ensemble des monographies dans un contexte plus global.

Comme il fallait s'y attendre, une fuite a permis à la *Berner Zeitung* (16 janvier 2002) de s'approprier la primeur de son contenu. Le scoop se révèle n'être qu'un plat réchauffé. Les

extraits cités par le quotidien bernois ne nous apprennent rien que nous ne savions déjà. Qu'importe! Le journal, sous prétexte du devoir d'informer, livre un résumé, qui très probablement n'en est pas un, sélectionnant et donc survalorisant quelques-uns des thèmes les plus controversés. Le procédé permet des titres chocs et propulse la publication sous les feux de l'actualité.

#### Faux secrets

C'est bien le paradoxe de ce journalisme pressé et peu soucieux d'éthique professionnelle. Il prétend dévoiler ce qui est caché alors qu'il ne fait qu'anti-

ciper une information qui sera de toute façon communiquée. Il fabrique de faux secrets pour se parer des vertus de la transparence. Et finalement le lecteur, privé des sources qui lui permettraient de se forger sa propre opinion, se retrouve prisonnier d'une opération de pur marketing. Il est vrai que le journalisme d'investigation, celui qui met en lumière des faits importants que les pouvoirs ont intérêt à garder cachés, exige beaucoup plus de pugnacité et de compétence professionnelle et ne débouche pas à chaque coup sur des résultats dignes d'une manchette. *jd*